

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2017

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 3 avril 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Harold Chassé
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Johanne Fillion
MM. les conseillers	Rémi Fortin
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Harold Chassé ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2017-04-038

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D' l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-04-039

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-04-040

PRISE D'ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – EXERCICE FINANCIER 2016 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport financier de l'exercice financier 2016 et du rapport du vérificateur préparés par M. René Gauthier de Raymond Chabot Grant Thornton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-04-041

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2017

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de quatre-vingt-dix mille huit cent huit dollars et quatre-vingt-un (90 808,81 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant six mille neuf cent soixante et onze dollars et cinquante-quatre (6 971,54 \$), et les salaires nets payés au montant de douze mille cinq cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-cinq (12 544,85 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent dix mille trois cent soixante-vingt-cinq dollars et vingt (110 325,20 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 500 à 523.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2017-04-042 ADMQ - CONGRÈS 2017 À QUÉBEC - 14 AU 16 JUIN 2017

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à s'inscrire au congrès 2017 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se déroulera à Québec, les 14, 15 et 16 juin 2017.

QUE les frais d'inscription, d'hébergement et de transport sont à la charge de l'Association des directeurs municipaux du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière étant l'administratrice de la zone 12 Bas-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-04-043 ACHAT DE JARDINIÈRES À SUSPENDRE – SECTEUR VILLAGE – SERRES DE LA BAIE À BAIE-DES-SABLES – SAISON ESTIVALE 2017

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'autoriser l'achat et l'installation de jardinières sur l'avenue Saint-René.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de vingt-cinq (25) jardinières à suspendre, en paniers troués en broche, de 14 pouces de diamètre, avec lierre, et ce, au coût de vingt-sept dollars (27 \$) l'unité pour un total de six cent soixante-quinze dollars (675 \$) taxes en sus, excluant la livraison, chez les Serres de la Baie à Baie-des-Sables.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS,
LES CONSEILLÈRES JESSY LECLERC
ET JOYCE BÉRUBÉ ÉTANT CONTRE**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

2017-04-044 SERVICE DE NIVELAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX – TRAVAUX DE VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT l'article 935 et les suivants du *Code municipal du Québec*,

CONSIDÉRANT QUE le coût du service de nivelage s'établit à moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane peut se prévaloir de la négociation de gré à gré pour les contrats de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2017

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE retenir les services de «Les Entreprises Georges Valois & fils», au tarif horaire de cent trente-cinq dollars (135 \$), taxes en sus, pour le service de nivelage de chemins municipaux dans le cadre des travaux de voirie 2017.

QUE la dépense est évaluée approximativement à vingt mille dollars (20 000 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-04-045 APPEL D'OFFRES SOUS INVITATION ÉCRITE – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA POINTE À TREMBLAY – SAISON HIVERNALE 2017-2020;

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Yvette Boulay, à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite, à au moins deux (2) entreprises, concernant le déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay, et ce, pour la saison hivernale 2017-2020.

QUE l'offre soumise devra inclure le prix pour trois saisons de déneigement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-04-046 MANDAT D'INSPECTION – VÉRIFICATION ANNUELLE DES EXTINCTEURS CHIMIQUES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – EXERCICE FINANCIER 2017

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE confier aux Entreprises Préventech de Matane inc. le mandat d'inspection et de vérification des extincteurs chimiques portatifs installés dans les différents bâtiments municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-04-047 ADOPTION – POLITIQUE NUMÉRO 2017-01, INTITULÉE « POLITIQUE D'ÉCRITURE DE JOURNAL GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-René-de-Matane juge nécessaire de se doter d'une politique concernant les écritures du journal général de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter la politique numéro 2017-01, intitulée « Politique d'écriture de journal générale de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

QUE la politique numéro 2017-01 est inscrite dans le Livre des politiques de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-04-048 ACHAT – ASPHALTE FROID – ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VOIES DE CIRCULATION MUNICIPALES – TRAVAUX DE VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2017

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'autoriser l'achat de quatre palettes de soixante-trois (63) sacs, pour un total de deux cent cinquante-deux (252) sacs, d'asphalte froid au coût unitaire de six dollars et quatre-vingt-dix-neuf (6,99 \$), pour un total de mille sept cent soixante et un dollars et quarante-huit (1 761,48 \$), taxes en sus, en plus de la livraison au montant de soixante-quinze dollars, chez «La Coop Purdel».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2017

DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

2017-04-049

FOURNITURE D'ABRASIF – SAISON 2017-2018 – 9210-2185 QUÉBEC INC. / SABLIERE SAD INC.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de se procurer du sable d'abrasif pour la saison hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT l'article 935 et les suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane peut se prévaloir de la négociation de gré à gré pour les contrats de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'achat et de la livraison d'abrasif s'établit à moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE retenir les services de 9210-2185 Québec inc./Sablière SAD inc. pour la fourniture de cinq cents tonnes (500), soit environ trente-trois (33) voyages de sable d'abrasif de type CG-14 incluant la préparation et la livraison à l'entrepôt à sel situé au 11, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane pour la somme de vingt-trois dollars et trente-neuf (23,39 \$) la tonne, taxes en sus, et ce, pour la saison hivernale 2017-2018.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties en cause.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 622.

2017-04-050

ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX – CENTRE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ- CONSTRUCTION A. FILLION INC.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'accorder le contrat à Construction A. Fillion inc. la réfection du centre communautaire.

QUE les travaux consistent à refaire la salle de bain et la galerie en l'adaptant pour les personnes à mobilité réduite.

QUE l'entrepreneur doit disposer des rebuts au site d'enfouissement de Matane.

QUE le montant des travaux s'élèvent à quinze mille cent quarante-sept dollars (15 147\$), taxes en sus, et selon la soumission fournie en date du 14 mars 2017 no 41225.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 23 701 20 000.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2017

2017-04-051 **ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX – CENTRE COMMUNAUTAIRE – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS AÎNÉS – VITRERIE AUBIN FILLION ENR.**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'accorder le contrat à Vitrerie Aubin Fillion la réfection du centre communautaire.

QUE les travaux consistent à enlever les fenêtres et les portes existantes et les remplacer par des fenêtres à auvent et par des portes en acier peinturé.

QUE l'entrepreneur doit disposer des rebuts au site d'enfouissement de Matane.

QUE le montant des travaux s'élèvent à seize mille trois cent soixante-quinze dollars et cinquante-quatre (16 375,54\$), taxes en sus, et selon la soumission fournie en date du 14 mars 2017 no 41225.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 23 701 20 000.

2017-04-052 **APPUI À LA MRC DE LA MATANIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019 VOLET 3 – DÉVELOPPEMENT OU BONIFICATION D'UN SERVICE DE TRAVAIL DE RUE**

CONSIDÉRANT QUE la région bas-laurentienne expérimente une entente de partenariat portant sur les services en travail de rue depuis avril 2008;

CONSÉDIRANT QUE le service de travail de rue fait l'objet d'une entente de partenariat 2016-2019 entre le Collectif de Développement Régional du Bas-Saint-Laurent, le Centre Intégré de Santé et de Service Sociaux du Bas-Saint-Laurent, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent, Emploi-Québec et le Ministère de la Sécurité Publique du Québec, visant à soutenir financièrement les services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt le travail de rue pour les jeunes de notre communauté comme mode d'intervention visant à prévenir les risques de délinquance et ainsi augmenter la sécurité de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE les problématiques de sécurité sont multiples, diverses et présentes à la fois dans notre municipalité et sur l'ensemble du territoire de la MRC (consommation, événements criminels, rassemblement, méfaits);

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur du plan d'action MADA, la municipalité de Saint-René-de-Matane s'assure de couvrir l'ensemble des champs d'intervention liés à ses compétences et s'engage à favoriser le mieux-être et la sécurité des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane travaillera prochainement à l'élaboration d'une politique familiale à l'intérieur de laquelle, elle accordera une attention particulière à la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE pour la municipalité de Saint-René-de-Matane, le service de travail de rue permet d'améliorer et de renforcer la sécurité sur son territoire et dans la MRC, en travaillant directement sur la prévention des facteurs de risque de délinquance;

CONSIDÉRANT QUE nos jeunes ne fréquentent pas uniquement le territoire municipal mais aussi la Ville de Matane et les autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un deuxième travailleur de rue vise à bonifier le service déjà en place cela permettra d'augmenter la fréquence et la régularité à laquelle les jeunes peuvent avoir l'occasion d'interagir et de développer une relation de confiance avec les intervenants de proximité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de de Saint-René-de-Matane appuie la MRC de La Matanie dans sa demande d'aide financière pour la bonification du service de travail de rue.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2017

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-04-053 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA RÉALISATION DE LA DÉMARCHE REGROUPEE DES POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes au Programme de soutien aux politiques familiales municipales ont reçu la confirmation d'une aide financière par le ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes au Programme de soutien aux politiques familiales municipales ont autorisé la MRC de La Matanie à coordonner les travaux liés à la démarche regroupée;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière reçue doit notamment servir à l'embauche d'un chargé de projet et à toutes dépenses liées à la mise en œuvre de la démarche regroupée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise l'engagement des dépenses liées à la coordination de la démarche regroupée par la MRC de La Matanie, jusqu'à concurrence du montant total d'aide financière reçue par la municipalité (5 000 \$ pour l'élaboration d'une politique familiale);

QUE la MRC de La Matanie soit autorisée à fournir à la municipalité de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, une facture justifiant l'utilisation des sommes engagées pour la mise en œuvre de la démarche regroupée, jusqu'à concurrence du montant total d'aide financière reçue par la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-04-054 ACHAT – PNEUS – CAMION FORD STERLING 2001 – PNEUS DU PARC 9114-6415 QUÉBEC INC.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser l'achat de quatre pneus et quatre carcasses 12R22.5 pour le camion Ford Sterling 2001, au coût de deux cent quatre-vingt-dix dollars (290 \$) pour un total de mille cent soixante dollars (1 160 \$), taxes en sus, chez Pneus du Parc 9114-6415 Québec Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 525.

2017-04-055 ACHAT – PNEUS – TRACTEUR À PELOUSE COLUMBIA ST-50-2008 – PNEUS DU PARC 9114-64515 QUÉBEC INC.

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'autoriser l'achat de deux pneus 13/5/6 P 508 Journey 4 ply au coût de vingt-cinq dollars et quatre-vingt-quinze (25,95 \$) pour un total de cinquante et un dollars et quatre-vingt-dix (51.90 \$), taxes en sus, chez Pneus du Parc 9114-6415 Québec inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 525.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2017

2017-04-056

DISPOSITION - IMMEUBLES EXCÉDENTAIRES - RÉFORME CADASTRALE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports offre, à titre gratuit, en application des dispositions de l'article 11.5.1 de la Loi sur le ministère des Transports, des immeubles publics excédentaires, qui pourront être regroupés aux propriétés de la municipalité de Saint-René-de-Matane dans le cadre de la rénovation cadastrale;

D'accepter l'immeuble excédentaire, selon la description suivante :

Lot : 6-P, rang 6
Cadastre : Canton de Tessier
Municipalité : Saint-René-de-Matane
Superficie approximative du terrain : 3,80 m²

D'accepter l'immeuble excédentaire, selon la description suivante :

Lot : 5A-11, rang 6
Cadastre : Canton de Tessier
Municipalité : Saint-René-de-Matane
Superficie approximative du terrain : 484,90 m²

D'accepter l'immeuble excédentaire, selon la description suivante :

Lot : 9-P, rang 7
Cadastre : Canton de Tessier
Municipalité : Saint-René-de-Matane
Superficie approximative du terrain : 94,1 m²

D'accepter l'immeuble excédentaire, selon la description suivante :

Lot 5A-13 et 6-9, rang 6
Cadastre : Canton de Tessier
Municipalité : Saint-René-de-Matane
Superficie approximative du terrain : 135,50 m²

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'acte à intervenir entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

DE transmettre la présente résolution au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à Rimouski.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE DE L'ARTICLE 4.2.5.4, « POSTE D'ESSENCE », DANS LA ZONE 16-C »

Mme la conseillère Jessy Leclerc donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2017-02, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 2009-03 afin de d'autoriser la classe d'usage de l'article 4.2.5.4, « poste d'essence », dans la zone 16-C .

Le projet de règlement numéro 2017-02 modifiera le règlement de zonage numéro 2009-03 afin d'autoriser la classe d'usage de l'article 4.2.5.4, « poste d'essence », dans la zone 16-C.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 juin 2017 à compter de 19 h, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement numéro 2017-02 contient des dispositions soumises à l'approbation référendaire.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2017

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-03, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-02 »- AFIN QUE LA DESCRIPTION DE L'AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE 1, SOIT MODIFIÉE POUR TENIR COMPTE DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 195 DANS LE SECTEUR

M. le conseiller Rémi Fortin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2017-03, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2009-02 afin que la description de l'aire d'affectation multifonctionnelle 1 soit modifiée pour tenir compte du réaménagement de la route 195 dans le secteur.

Le projet de règlement numéro 2017-03 modifiera le règlement le plan d'urbanisme numéro 2009-02 afin que la description de l'aire d'affectation multifonctionnelle 1 soit modifiée pour tenir compte du réaménagement de la route 195 dans le secteur.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 juin 2017 à compter de 19 h, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

2017-04-057

POLITIQUE AMIE DES AÎNÉS – NOMINATION D'UN RESPONSABLE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté la politique numéro 2015-01, intitulé « Municipalité amie des aînés » et son plan d'action 2015-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE nommer M. le conseiller Jean-Pierre Martel en remplacement de M. Dominic Côté, responsable du dossier des questions familiales et des aînés dans le cadre de la politique numéro 2015-01, intitulé « Municipalité amie des aînés » et son plan d'action 2015-2018.

DE transmettre la présente résolution à Mme Vanessa Caron, MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-04-058

DÉPÔT – RAPPORT – ACTIVITÉ – FÊTE DE L'HALLOWEEN 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Yvette Boulay dépose le rapport d'activité de la fête de l'Halloween, préparé par Mme Dorine Ouellet.

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du rapport d'activité de la fête d'Halloween

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-04-059

ROUTE 195 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DEMANDE DE RÉFECTION

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a entrepris depuis de nombreuses années la réfection de la route 195, entre Matane et Amqui;

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître comme prioritaire la poursuite des travaux de réfection de la route 195 afin que cette infrastructure puisse bénéficier d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de la réfection de cette infrastructure routière comme élément incontournable de la stratégie de développement socio-économique pour la région Matane-Amqui;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite des travaux de réfection de la route 195 aura un impact important sur l'amélioration de la sécurité routière et l'amélioration de la qualité de vie des résidents;

CONSIDÉRANT QUE la route 195 longe la rivière Matane, et que sur cette rivière les amateurs de pêche sportive au saumon viennent de partout au pays, des États-Unis et même de l'Europe;

CONSIDÉRANT QUE la rivière Matane mondialement connue connaît un taux élevé de fréquentation par les pêcheurs;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2017

CONSIDÉRANT QUE la route 195 mène à la Réserve faunique de Matane, lieu de chasse, de pêche et de camping;

CONSIDÉRANT QUE la route 195 relie plusieurs provinces, soit les provinces de l'Atlantique et les Îles de la Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la route 195 est empruntée par les transporteurs de biens et de services de tous les genres;

CONSIDÉRANT QUE la route 195 est soumise à une circulation importante;

CONSIDÉRANT QUE la désuétude de la route s'accélère d'années en années;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs de la route 195 subissent des bris à leur véhicule de plus en plus, en raison de la détérioration de la route;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE demander au ministre des Transports du Québec, M. Laurent Lessard, de conclure le plus rapidement possible les ententes requises de manière à accélérer les investissements et la réalisation des travaux de réfection de la route 195, à l'intérieur des limites de Saint-René-de-Matane et en direction d'Amqui.

DE solliciter la Ville de Matane, des municipalités de Saint-Vianney et de Saint-Tharcisus, de la Ville d'Amqui et de la MRC de La Matanie par l'adoption d'une résolution d'appui concernant l'accélération du processus de réfection.

DE demander l'appui de M. Pascal Bérubé, député de Matapédia-Matane dans cette demande d'accélération du processus de réfection de la route 195.

DE transmettre copie de la présente résolution à M. Laurent Lessard, ministre des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

SOGERM - COMPTE RENDU - SÉANCE DU MOIS DE MARS 2017

Mme la conseillère Jessy Leclerc donne un compte rendu de la séance du mois de mars 2017 de la SOGERM.

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MARS 2017

M. le maire Harold Chassé donne un compte rendu de la séance de mars 2017 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun sujet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2017-04-060

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 3 avril 2017, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2017

Harold Chassé, maire
Président de la séance

Je soussigné, Harold Chassé, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Harold Chassé
Maire

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière